

INOUI
(anciennement Les Ateliers Speech)

États financiers

30 juin 2025

INOUI
(anciennement Les Ateliers Speech)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
 ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11

Amstutz Inc.
Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
INOUÏ (anciennement Les Ateliers Speech)

Opinion - Nous avons effectué l'audit des états financiers de INOUÏ (anciennement Les Ateliers Speech) (l'organisme), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences au problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve - Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 juin 2025 et 2024, des actifs courants au 30 juin 2025 et 2024, et des actifs nets au 30 juin 2025 et 2024. Notre opinion d'audit a été modifiée au 30 juin 2024 en fonction de cette limite.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à

ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par Stéphanie Beauchamp Amstutz, CPA auditrice
Le 18 septembre 2025
Montréal, Québec
Permis No: A142099

INOUI
 (anciennement Les Ateliers Speech)
RÉSULTATS
 exercice terminé le 30 juin 2025

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
PRODUITS		
Subventions (note 5)	372 330 \$	265 449 \$
Levées de fonds		
Dons	42 637	52 535
Revenus de services	38 500	38 500
Revenus d'événements	1 113	19 398
Autres	<u>2 712</u>	<u>2 153</u>
	<u>457 292</u>	<u>378 035</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	339 990	288 403
Publicité et communications	18 678	1 807
Honoraires de consultation	17 972	-
Honoraires professionnels	15 242	28 292
Déplacements et représentation	8 178	2 649
Activités et matériel	5 881	6 199
Amortissement	4 627	3 958
Frais de bureau et d'administration	4 091	3 989
Activités sociales	3 385	590
Événements	2 243	3 074
Intérêts et frais bancaires	1 412	284
Assurance	1 083	1 005
Frais de location	<u>797</u>	<u>-</u>
	<u>423 579</u>	<u>340 250</u>
EXÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>33 713 \$</u>	<u>37 785 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INOUI
 (anciennement Les Ateliers Speech)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
 exercice terminé le 30 juin 2025

	<u>Affectés</u>		<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
	Investis en immobi- lisations	Non Affectés	Total	Total
Solde au début	7 585 \$	89 679 \$	97 264 \$	59 479 \$
Excédent des produits sur les charges	-	33 713	33 713	37 785
Acquisition d'immobilisations	8 807	(8 807)	-	-
Amortissement	(4 627)	4 627	-	-
Solde à la fin	<u>11 765 \$</u>	<u>119 212 \$</u>	<u>130 977 \$</u>	<u>97 264 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INOUI
 (anciennement Les Ateliers Speech)
BILAN
 au 30 juin 2025

2 0 2 5

2 0 2 4

ACTIF

ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	<u>208 162 \$</u>	<u>233 531 \$</u>
Subvention à recevoir	<u>7 021</u>	<u>-</u>
	<u>215 183</u>	<u>233 531</u>
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>11 765</u>	<u>7 585</u>
	<u>226 948 \$</u>	<u>241 116 \$</u>

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Frais courus	<u>31 396 \$</u>	<u>49 552 \$</u>
Apports reportés (note 4)	<u>64 575</u>	<u>94 300</u>
	<u>95 971</u>	<u>143 852</u>

ACTIFS NETS

Investis en immobilisations	<u>11 765</u>	<u>7 585</u>
Non affectés	<u>119 212</u>	<u>89 679</u>
	<u>130 977</u>	<u>97 264</u>
	<u>226 948 \$</u>	<u>241 116 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL

Émilie L. Laguerre, administrateur

Sonja, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INOUI
 (anciennement Les Ateliers Speech)
FLUX DE TRÉSORERIE
 exercice terminé le 30 juin 2025

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	33 713 \$	37 785 \$
Élément sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	<u>4 627</u>	<u>3 958</u>
	38 340	41 743
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subvention à recevoir	(7 021)	-
Comptes à recevoir	-	6 872
Frais courus	(18 156)	45 470
Apports reportés	<u>(29 725)</u>	<u>69 300</u>
	<u>(16 562)</u>	<u>163 385</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(8 807)</u>	<u>(4 319)</u>
	<u>(8 807)</u>	<u>(4 319)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE	(25 369)	159 066
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>233 531</u>	<u>74 465</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>208 162 \$</u>	<u>233 531 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INOUI
(anciennement Les Ateliers Speech)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2025

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 19 août 2015 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de La loi de l'impôt sur le revenu.

Le 16 janvier 2023, l'organisme a reçu l' approbation de Revenu Canada pour changer sa fin d'exercice au 30 juin de chaque année.

Le nom de l'organisme, soit Inoui, est entré en vigueur le 5 août 2025. Précédent cette date, l'organisme portait le nom Les Ateliers Speech.

L'organisme a pour mission de favoriser l'épanouissement des jeunes vivant des situations d'inadaptation scolaire ou psychosociale, à travers la création musicale. Pour y arriver, l'organisme offre divers programmes dans des écoles secondaires, à Montréal et en région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement

Les produits des activités d'autofinancement sont constatés quand les services sont rendus ou quand les événements ont eu lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découvertes bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INOUI
 (anciennement Les Ateliers Speech)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous:

Instruments de musique	-	20%
Équipement informatique	-	50%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et de la subvention à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des frais courus.

			<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Instruments de musique	4 980 \$	3 020 \$	1 960 \$	2 450 \$
Équipement informatique	22 388	12 583	9 805	5 135
	<u>27 368 \$</u>	<u>15 603 \$</u>	<u>11 765 \$</u>	<u>7 585 \$</u>

	<u>Solde 2 0 2 4</u>	<u>Montants reçus et à recevoir</u>	<u>Revenus constatés</u>	<u>Solde 2 0 2 5</u>
Ministère de l'Éducation - PACTE	24 300 \$	156 000 \$	161 376 \$	18 924 \$
Ville de Montréal - Prévention	30 000	43 021	73 021	-
La Fondation TD	25 000	25 000	25 000	25 000
Caisse Desjardins des Versants du mont Royal	-	10 000	-	10 000
Fonds de solidarité FTQ	-	5 000	-	5 000
Ministère de la Culture et des Communications	-	21 936	16 285	5 651
Fondation Sandra et Alain Bouchard	<u>15 000</u>	<u>-</u>	<u>15 000</u>	<u>-</u>
	<u>94 300 \$</u>	<u>260 957 \$</u>	<u>290 682 \$</u>	<u>64 575 \$</u>

INOUI
 (anciennement Les Ateliers Speech)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 30 juin 2025

5. SUBVENTIONS

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
Ministère de l'Éducation		
PACTE		
Mission globale	125 000 \$	- \$
Plan de rattrapage	24 300	46 700
Projet - Speech à l'été	12 076	-
Ministère de la Culture et des Communications	16 285	-
Ville de Montréal		
Prévention Montréal	73 021	30 000
Mairesse CDN NDG	300	-
MIFI - Ville	-	48 214
Fondation Choquette-Legault	50 000	50 000
La Fondation TD	25 000	25 000
La Fondation RBC,		
Speech en résidence, Montréal	15 000	20 000
Fondation Sandra et Alain Bouchard	15 000	4 985
Banque TD	7 500	-
Fondation de la famille Brian Bronfman	5 000	-
Le Fonds Communautaire Ondes Sonores de Sirius XM et MusiCounts	3 848	-
Fondation Bell	-	15 000
Gould Industrie	-	12 000
Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord	-	7 050
Fondation Duval Capone	-	2 500
CIMA	-	2 500
Famille Lévesque Demers	-	<u>1 500</u>
	<u>372 330 \$</u>	<u>265 449 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 30 juin 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés à la subvention à recevoir.